



**Pour l'équité de toutes les familles**

**Pour le bien-être de nos enfants**

**Pour la santé économique  
du Québec et des Québécois**

Préparé dans le cadre des consultations budgétaires 2021-2022

Présenté au ministre des Finances du Québec

Par le Regroupement de parents utilisateurs de garderies non subventionnées

Le 14 février 2021

## Table des matières

<b>LE GROUPEMENT DE PARENTS UTILISATEURS DE GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES (RPUGNS) .....</b>	<b>2</b>
<b>LA COVID-19 ET LES SERVICES DE GARDERIES.....</b>	<b>4</b>
<b>LE PROBLÈME D’ACCESSIBILITÉ AUX CPE ET AUX MILIEUX SUBVENTIONNÉS.....</b>	<b>6</b>
<b>MARCHÉ NOIR ET CORRUPTION .....</b>	<b>7</b>
<b>CONSÉQUENCES DES TARIFS QUE LES PARENTS UTILISATEURS DE GNS DOIVENT PAYER.....</b>	<b>8</b>
LES PRESSIONS FINANCIÈRES .....	8
IMPACTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA CONDITION FÉMININE .....	8
IMPACTS SUR LE CONGÉ PARENTAL.....	10
IMPACTS SUR LES ENFANTS .....	10
IMPACTS SUR LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES.....	11
IMPACTS SUR LES FAMILLES .....	11
<b>IMPACT DE LA MATERNELLE 4 ANS SUR LA PÉRENNITÉ DES GNS.....</b>	<b>15</b>
<b>IMPACTS ÉCONOMIQUES POSITIFS DE NOTRE DEMANDE SUR LES GOUVERNEMENTS .....</b>	<b>15</b>
<b>PORTRAIT ACTUEL DES SERVICES DE GARDE AU QUÉBEC (2020) .....</b>	<b>17</b>
<b>NOTRE DEMANDE.....</b>	<b>18</b>
<b>10 RAISONS D’AUGMENTER LE CRÉDIT D’IMPÔTS AUX PARENTS UTILISATEURS DE GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES .....</b>	<b>19</b>
<b>EN CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>20</b>
BOSSÉ, O. (2021). « L’HÉMORRAGIE S’AGGRAVE DANS LES GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL », <i>LE SOLEIL</i> .	20
COMMISSION D’EXAMEN SUR LA FISCALITÉ (2015). <i>LES DOCUMENTS TRANSMIS EN COURS DE MANDAT</i> , VOLUME 4, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. ....	20
<b>ANNEXES.....</b>	<b>21</b>

**Le Regroupement de parents utilisateurs de garderies non subventionnées (RPUGNS)** s'est donné pour mission de démontrer au gouvernement du Québec l'importance de rétablir l'équité entre, d'une part, les familles ayant un ou des enfants en garderie subventionnée et celles qui, d'autre part, doivent faire appel aux garderies non subventionnées (GNS) en milieu familial ou en installation faute de place en milieu subventionné. Le Regroupement a connu une croissance rapide et soutenue, rassemblant à ce jour plus de 4 800 membres provenant de partout au Québec. Il se veut le représentant de tous les parents floués.

## Résumé

Le 7 novembre 2019, le ministre Éric Girard, de la Coalition Avenir Québec (CAQ), a annoncé le retour au tarif unique pour une place de garde en milieu subventionné. Les familles québécoises ayant des tout-petits en service de garde subventionné peuvent maintenant souffler, d'autant plus que cette mesure est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Par son caractère non universel, cependant, elle laisse tomber les familles dont les enfants fréquentent un milieu de garde non subventionné (GNS), soit environ 25% des enfants utilisateurs d'un système de garde reconnu, faute de places suffisantes dans le réseau subventionné. Cette mesure vient donc créer un fossé entre les chances des enfants au Québec, et contrevient même aux communications de Revenu Québec :

REVENU QUÉBEC  
Direction principale des programmes sociofiscaux  
Le 30 septembre 2019

Objet : Information relative aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

Nous vous informons que vous recevrez le dernier versement anticipé du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants pour l'année en cours au plus tard le 15 décembre de cette année.

Veuillez noter qu'à compter de cette année, nous ne transmettrons plus de formulaire papier pour le renouvellement des demandes de versements anticipés.

Vous pouvez dès maintenant faire votre demande de versements anticipés pour la prochaine année de l'une des façons suivantes :

- en utilisant le service en ligne Demander des versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, accessible dans l'espace Mon dossier pour les citoyens, à [revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca) (notez que le traitement des demandes effectuées en ligne est généralement plus rapide);
- en remplissant le formulaire *Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants - Demande de versements anticipés* (TPZ-1029.8.F), accessible dans notre site Internet, et en nous le transmettre par la poste à l'adresse figurant sur le formulaire.

Vous recevrez 12 versements si vous nous faites parvenir votre demande complète au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec nous au 514 940-1481 ou au 1 855 201-6467 (sans frais).

Nous vous remercions de votre contribution au maintien d'un système juste et équitable pour tous.

REVENU QUÉBEC – Direction principale des programmes sociofiscaux  
ORP-7129.S [2019-09]<sup>9</sup>

Le Regroupement des parents utilisateurs de garderies non subventionnées (RPUGNS) dénonce cette situation aux incidences sociales négatives et demande au premier ministre François Legault, au ministre des Finances Éric Girard et au ministre de la Famille Mathieu Lacombe d'octroyer le tarif unique à tous les parents dont les enfants sont des utilisateurs de services de garde, jusqu'à ce que le projet de conversion des milieux de garde non subventionnés soit complété. Il revendique aussi la même rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en ce qui a trait au tarif unique telle qu'octroyée par le gouvernement aux parents dont les enfants fréquentent un milieu subventionné, plus précisément le remboursement intégral des sommes pour frais de garde d'enfants excédant 8,35\$ dans cette période.

Le RPUGNS décriait déjà l'année dernière la lenteur derrière l'intention du ministre de la Famille de convertir progressivement un certain nombre de garderies non subventionnées en subventionnées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Aujourd'hui, le regroupement constate que

malgré l'échéance annoncée, aucune garderie non subventionnée n'a encore été réalisée. Pire encore, les détails du projet de conversion du ministre de la Famille ne répondent en rien à des besoins criants : ce ne seront que 1750 places qui seront converties d'abord, cela dans des régions ciblées, selon des critères d'admissibilité ne tenant pas compte de l'urgence de la situation. De ce fait, le projet du ministre de la Famille ignore l'intérêt de garderies non subventionnées intéressées à participer à dénouer un irritant majeur pour tous les parents qui n'ont d'autre choix que de se tourner vers un milieu aux coûts élevés, sans raison autre qu'ils n'ont pas eu accès à une place subventionnée. À ce rythme, il faudra plus de 37 ans au ministre de la Famille pour convertir un réseau de garde qu'il contribue dans le même temps à rendre de plus en plus éclaté, dysfonctionnel et inadéquat. Les familles actuellement utilisatrices de places non subventionnées, vu le manque de places dans le réseau subventionné, auront déjà déboursé plusieurs milliers de dollars de plus que d'autres familles au revenu familial équivalent, ou bien auront sacrifié leur vie professionnelle par impossibilité de payer pour une place non subventionnée. Pour rétablir l'égalité entre l'ensemble des familles québécoises, le Regroupement souhaite que le tarif unique soit appliqué à l'ensemble des familles sous forme de bonification du crédit d'impôt, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## La COVID-19 et les services de garderies

Durant le premier confinement, le gouvernement de la CAQ a clairement indiqué que les services de garde sont considérés comme un **service essentiel**. Or, ce service n'est pas traité équitablement ni justement. Des milliers de parents québécois n'ont pas accès à un service de garde abordable (subventionné). Une détresse psychologique se faisait sentir bien avant la pandémie et cette détresse s'est amplifiée dû à la pression financière qu'exercent les coûts faramineux et injustes que subissent ces parents. Puisque notre société a décidé de subventionner le réseau des services de garde, tout comme les hôpitaux, le RPUGNS souligne que **les parents ne peuvent exercer leur liberté de choisir le type de garderie** dans lequel ils préfèrent envoyer leurs enfants afin de répondre à leurs besoins et à leur capacité de payer, mais sont plutôt forcés de prendre seulement les places disponibles, soit des places en milieu non subventionné, ou encore de ne pas travailler pour rester à la maison avec leurs enfants.

Depuis les premières démarches du RPUGNS pour rétablir l'équité entre les familles du Québec, la COVID-19 a chamboulé le quotidien de tous, et par le fait même celui des parents et de tous les types de ressources de garde à la petite enfance au Québec. D'abord, la fermeture de tous les milieux de garde au Québec au printemps 2020, avec un accès privilégié aux travailleurs de la santé à des CPE ciblés, a mis en évidence un dysfonctionnement déjà présent dans la gestion de l'accès aux places subventionnées par la Place 0-5. De fait, plusieurs des enfants ayant fréquenté un CPE au printemps 2020 alors que leur place d'appartenance était dans un autre milieu, subventionné ou pas, se sont fait offrir des places dans les CPE d'urgence. Au vu des ratés soulevés par le Vérificateur général à l'automne 2020 portant sur

l'accessibilité aux services de garde, il semble que cette pratique, préexistante à la COVID-19, a été amplifiée lors de la réouverture de tous les milieux.

La pandémie a aussi en partie été la cause d'une surfermeture de garderies subventionnées en milieu familial. Ce sont 1114 places subventionnées de moins pour les parents désespérément à la recherche d'un milieu de garde pour leur enfant. L'autre probabilité de cette fermeture plus élevée est la dévalorisation de la profession d'éducatrice lors des négociations entre le ministre de la Famille et les syndicats représentant les éducatrices en milieux familiaux. Des régions déjà durement éprouvées par une pénurie de places ont connu des reculs majeurs, telles la Capitale-Nationale, l'Estrie et la Mauricie. Le libre marché crée ainsi dans ces régions une surenchère dans les prix demandés par les garderies non subventionnées, où une place peut atteindre 65\$ par jour. **Rappelons que le crédit d'impôt du gouvernement, indexé de 0,50\$ depuis 2009, couvre jusqu'à 38\$ par jour, selon le revenu familial.**

La COVID-19 a également ramené dans l'actualité les besoins en personnel dans les milieux de travail traditionnellement féminins. Infirmière, éducatrice et enseignante, entre autres domaines dans lesquels les femmes se retrouvent en majorité, souffrent d'une pénurie de personnel. Plusieurs constats ont été émis selon lesquels la pandémie a pesé lourd sur la charge des femmes. Elles ont été plus nombreuses à quitter leur emploi pour pallier à la fermeture des milieux de garde. Aujourd'hui, plusieurs n'ont même plus la chance de pouvoir répondre à la pénurie de personnel pour laquelle le gouvernement investit des sommes astronomiques : elles ont soit perdu leur milieu de garde, ou leurs revenus ont été diminués par la pandémie et préfèrent attendre une place en milieu subventionné.

La pandémie de COVID-19, au Québec, a mis au jour des problèmes majeurs dans le système de garde au Québec. Ces problèmes préexistaient, mais se sont accentués par une pression majeure qui a ébranlé les divers modèles de garde en place. La réponse du ministère de la Famille, au plus fort de la crise, a été de soulager les parents des frais de garde alors que leur service était fermé. Par la suite, par contre, ce sont les parents qui doivent défrayer les coûts lorsque leur enfant doit s'absenter ou que le milieu ferme momentanément. Encore une fois, les parents utilisant des services de garde non subventionnés se trouvent désavantagés par rapport à ceux dont les enfants fréquentent un milieu subventionné : le déboursé est plus choquant à 50\$ par jour pour un enfant provenant d'un foyer au revenu familial de plus de 100 000\$ que pour un autre en subventionné. C'est une autre raison qui pousse des familles à attendre une place subventionnée.

Malgré tout, le ministère de la Famille mise simplement sur son projet de conversion. Il ne répond plus aux citoyens qui soulignent le manque de places, ni même à toutes les remarques sur le manque d'éducatrices, sur les tarifs en garderie, sur la pénurie de personnel que cela entraîne, etc. Il mise sur la revalorisation de la profession, ce qui est louable, mais des réponses immédiates sont nécessaires, étant donné les inégalités financières dont sont victimes depuis janvier 2019 les enfants fréquentant des garderies non subventionnées. La solution du RPUGNS d'appliquer le tarif unique à tous les services de garde, quel que soit leur statut, répond à ce besoin de réponse immédiate. Des éducatrices sont déjà présentes en garderies

non subventionnées, les installations répondent aux mêmes normes que les CPE, les installations sont construites : que des solutions et des gains rapides qui pourraient être réalisés en parallèle des projets au long cours. Les familles vivent une scission plus grande que jamais sous la CAQ : deux classes d'enfants grandissent côte à côte, et la COVID-19 accentue les besoins.

En regard du constat d'échec admis par le ministre de la Famille le 11 février 2021, le RPUGNS lui réitère dans ce mémoire sa solution, rapide, peu coûteuse et surtout équitable.

## **Le problème d'accessibilité aux CPE et aux milieux subventionnés**

Il convient d'insister sur le fait que la majorité des familles qui fréquentent des GNS ne le font pas par choix, mais en raison du manque de places dans le réseau des CPE et des services de garde subventionnés. La mesure du gouvernement discriminait à la même date en 2020 25 % des enfants utilisateurs de services de garde (70 174 enfants), et leurs familles, qui ne bénéficient pas du réseau subventionné et du tarif unique. Aujourd'hui, on peut supposer que la discrimination s'étend maintenant à davantage d'enfants, vu le manque maintenant criant de places.

[Dans] l'ensemble du Québec, selon les chiffres du ministère de la Famille, 42 065 enfants étaient en attente, à la fin de 2018, d'une place dans un service de garde reconnu, dont 11 713 à Montréal. [...] Au cours de la dernière décennie, le nombre de GNS a explosé au Québec et particulièrement à Montréal. Entre 2009 et 2018, selon une récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), qui se base sur des données du gouvernement, ce chiffre a bondi de 867 % au Québec. Il y a désormais plus de 70 000 places offertes en GNS sur les 305 245 places disponibles dans la province. À Montréal, ce constat est encore plus criant, puisqu'on retrouve plus de garderies non subventionnées que de CPE (Schué, 2019).

Le Vérificateur général, dans son Rapport annuel, chapitre 2, souligne **la mission du ministère de la Famille, qui « porte particulièrement sur l'accessibilité et la qualité des services de garde »**. En limitant l'accessibilité à quelque 70 000 enfants (2019), il échoue dans la réalisation de sa mission première. De même, il souligne que le ministère de la Famille faillit au principe d'égalité des chances, principe qu'il promeut pourtant. Le Rapport annuel fait également état de l'échec du ministère de la Famille dans son engagement à encadrer et à développer le réseau des services de garde éducatifs, menant ainsi à des déséquilibres dans les offres de chaque région du Québec. Cet échec, dû à une planification basée sur des données imprécises et incomplètes, est accentué par les décisions du ministère, qui prône la construction de CPE, processus lent et ne répondant pas aux besoins criants immédiats.

## Marché noir et corruption

La mesure du tarif unique annoncée par le gouvernement semble accentuer la corruption et le marché noir dans le réseau des garderies en raison du manque de places. Plusieurs parents ont témoigné avoir obtenu une place en CPE ou en garderie subventionnée grâce à un contact ou en se présentant sur place. Selon des témoignages reçus, certains parents sont priorisés selon leur profession, tandis que d'autres obtiennent une place par contact. Les familles sont donc traitées injustement par le système public; c'est un fait très préoccupant. Ce n'est que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 que les prestataires de services de garde doivent recourir exclusivement aux inscriptions portées au guichet unique, la Place 0-5, afin de pourvoir leurs places. Les parents pénalisés par la mesure du tarif unique sont ceux qui se sont pliés à la règle du guichet unique, pensant que celle-ci était appliquée à la lettre par les milieux de garde. Si l'on peut se réjouir du resserrement de cette règle, force est de constater que le marché noir et la corruption se sont poursuivis et tendent à s'exacerber depuis l'annonce du retour au tarif unique. En effet, le RPUGNS a reçu plusieurs messages d'éducatrices en milieu familial qui nous ont confié s'être fait offrir des sommes importantes par des parents souhaitant obtenir une place en milieu subventionné pour leur enfant. En fait, quand un parent utilise le calculateur de frais de garde du ministère des Finances et constate qu'il paierait, par exemple, 6 000\$ de moins en milieu subventionné, il n'est pas étonnant qu'il soit tenté d'offrir 1 000\$ en dessous de la table à un service de garde subventionné ou à un CPE en échange d'une place... Ainsi, les parents qui respectent les règles et ont foi en l'honnêteté du système sont, encore une fois, pénalisés.

Dans son Rapport, le Vérificateur général a analysé la pertinence de la Place 0-5 dans le système d'attribution des places. Le fonctionnement même de la plateforme incite, par le peu d'informations pertinentes au parent en recherche de place, à tenter par tous les moyens de contourner les façons de faire officielles. En effet, le parent ne sait pas où il se situe dans les listes d'attente sur lesquelles il place son enfant. Et le manque d'encadrement du ministère de la Famille dans les critères d'admissibilité ajoute à la confusion lorsque le parent cherche une place sur la plateforme. Cette dernière donnée peut sembler anodine lorsque l'on parle d'une accessibilité juste aux places subventionnées, mais pourtant elle est majeure étant donné que les projections de création de places subventionnées misent entre autres sur la natalité dans un secteur donné, alors que des critères d'admission aléatoires et inconnus du ministère de la Famille ne tiennent pas compte de la raison de la création des places subventionnées. Le ministère ne connaît et ne contrôle pas ces critères.



# Conséquences des tarifs que les parents utilisateurs de GNS doivent payer

## Les pressions financières

L'écart financier entre les familles dans lesquelles grandissent des tout-petits s'est agrandi. À salaires égaux, les familles bénéficiant du tarif unique ont désormais plus d'argent pour investir dans leur patrimoine, économiser (REER, REEE), réduire leur fardeau fiscal ou dépenser dans des activités éducatives, culturelles ou sportives avec leurs enfants. Les familles non ciblées par cette mesure, et qui pourtant contribuent au financement du réseau de garderies subventionnées avec leurs taxes et impôts, vont pour leur part continuer de ressentir le stress financier pouvant se répercuter sur leurs enfants.

Plus exactement, le Vérificateur général a confirmé les différences de coûts.

## COÛT QUOTIDIEN D'UNE PLACE EN SERVICE DE GARDE POUR LE PARENT EN FONCTION DU REVENU FAMILIAL POUR L'ANNÉE 2020 (EN DOLLARS)<sup>1</sup>

	Revenu familial de 50 000				Revenu familial de 90 000				Revenu familial de 200 000			
	Place subventionnée		Place non subventionnée		Place subventionnée		Place non subventionnée		Place subventionnée		Place non subventionnée	
Coût d'une place avant l'aide gouvernementale	8,35	35,00	45,00	55,00	8,35	35,00	45,00	55,00	8,35	35,00	45,00	55,00
Aide québécoise <sup>2,3</sup>	5,0	(23,10)	(24,94)	(24,94)	5,0	(21,00)	(22,67)	(22,67)	5,0	(9,10)	(9,82)	(9,82)
<b>Coût quotidien durant l'année</b>	<b>8,35</b>	<b>11,90</b>	<b>20,06</b>	<b>30,06</b>	<b>8,35</b>	<b>14,00</b>	<b>22,33</b>	<b>32,33</b>	<b>8,35</b>	<b>25,90</b>	<b>35,18</b>	<b>45,18</b>
Aide fédérale <sup>4</sup>	(2,05)	(7,54)	(7,54)	(7,54)	(1,32)	(4,83)	(4,83)	(4,83)	(2,02)	(6,68)	(6,68)	(6,68)
<b>Coût net quotidien<sup>5</sup></b>	<b>6,30</b>	<b>4,36</b>	<b>12,52</b>	<b>22,52</b>	<b>7,03</b>	<b>9,17</b>	<b>17,50</b>	<b>27,50</b>	<b>6,33</b>	<b>19,22</b>	<b>28,50</b>	<b>38,50</b>
Écart annuel entre le coût d'une place non subventionnée et celui d'une place subventionnée durant l'année	5,0	923,00	3 044,60	5 644,60	5,0	1 469,00	3 634,80	6 234,80	5,0	4 563,00	6 975,80	9 575,80
Écart annuel entre le coût d'une place non subventionnée et celui d'une place subventionnée après réception de l'aide fédérale	5,0	(504,40) <sup>6</sup>	1 617,20	4 217,20	5,0	556,40	2 722,20	5 322,20	5,0	3 351,40	5 764,20	8 364,20

1. Les coûts présentés dans ce tableau ont été calculés pour une famille de deux adultes avec un enfant. Dans cet exemple, les deux parents gagnent le même salaire (pour un revenu familial annuel de 50 000 dollars, chaque parent gagne 25 000 dollars).

2. Le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants peut être reçu par les parents en cours d'année par versements anticipés.

3. À partir du coût de 38 dollars par jour, le montant de l'aide gouvernementale atteint son maximum.

4. Les familles doivent attendre l'année suivante, après la production de la déclaration de revenus des parents, pour recevoir l'aide fédérale.

5. À partir d'un revenu familial de 60 400 dollars, une place non subventionnée à 35 dollars par jour devient plus dispendieuse qu'une place subventionnée pour une famille monoparentale. À partir d'un revenu familial de 56 800 dollars, une place non subventionnée à 35 dollars par jour pour une famille monoparentale. À partir d'un revenu familial de 56 800 dollars, une place non subventionnée à 35 dollars par jour devient plus dispendieuse qu'une place subventionnée pour une famille composée de deux parents gagnant chacun le même salaire. Il est à noter que l'aide fédérale n'est versée que l'année suivante.

Source : Rapport du Vérificateur général, p. 58.

## Impacts sur le marché du travail et la condition féminine

Le manque de places en garderie subventionnée (et, dans certaines régions, en GNS) ainsi que les tarifs élevés dans le réseau non subventionné ont des conséquences majeures sur la vie professionnelle des femmes, et également sur celle de certains hommes :

- ✓ Des parents en congé parental, principalement des femmes, sont forcés de retarder leur retour au travail faute de places en garderie.
- ✓ Plusieurs parents (en majorité des femmes), diplômé(e)s et qualifié(e)s qui pourraient exercer dans des secteurs où la pénurie de main-d'œuvre est criante (p. ex., en éducation ou en santé et services sociaux), décident de rester à la maison et de sacrifier leur vie professionnelle car les seules places disponibles en GNS sont trop

onéreuses et ils ne voient ainsi pas l'avantage de travailler, ou encore ils sont contraints d'accepter les seules places disponibles à temps partiel et donc ne peuvent travailler qu'à temps partiel.

Le témoignage de la biologiste Anaïs Renaud, publié dans un article du *Devoir* le 17 décembre 2019, illustre cette situation :

Anaïs Renaud fait partie de celles dont le retour au travail a été perturbé. « Mon congé de maternité s'est terminé en septembre, mais je n'ai pas pu retourner au travail parce que je n'ai pas trouvé de place pour ma fille », explique-t-elle. Son fils de trois ans fréquente une garderie non subventionnée coûtant déjà cher, ce qui complexifie la situation financière de sa famille. Cet automne, cette résidente de Magog a été contrainte à travailler seulement un ou deux jours par semaine dans l'organisme de bassin versant qui l'emploie. Elle raconte vivre de l'anxiété. « Tous les mois, mon employeur me demande quand je serai disponible pour travailler à temps plein, dit-elle. L'hiver n'est pas la saison la plus occupée pour nous, donc on arrive à s'arranger pour l'instant. Toutefois, je ne vois aucune solution se dessiner pour le mois de mai, quand commence notre grosse saison. » Sa fille, aujourd'hui âgée de 14 mois, est inscrite depuis sa naissance sur la Place 0-5.

Comme le souligne le mouvement Pour les droits des femmes du Québec, les sociétés les plus avancées ont compris l'importance de soutenir l'autonomie économique des femmes pour le progrès social, pour le bienfait des finances des gouvernements et pour l'économie en général puisque celle-ci profite d'une main-d'œuvre essentielle à son développement. Plus encore, dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre au Québec, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux, dont les employés sont majoritairement des femmes, le gouvernement a tout intérêt, pour favoriser l'économie du Québec, de rendre universelle la mesure du tarif unique.

Par ailleurs, les garderies non subventionnées n'ont pas les moyens d'offrir les mêmes salaires et d'aussi bonne conditions de travail que les CPE et les garderies privées subventionnées. Le salaire horaire dans un CPE peut dépasser 22\$/h avec des assurances collectives et un régime de retraite, tandis qu'il tourne autour de 13\$/h dans les GNS, la plupart du temps sans assurances ni régime de retraite. Le personnel éducateur des CPE bénéficie, au total, de 41,4 jours de congés payés annuellement, alors que ce nombre diminue à 22,1 jours dans les garderies subventionnées, et à 23,0 jours dans les garderies non subventionnées (Gouvernement du Québec, 2014).

Les personnes travaillant dans les milieux de garde non subventionnés, majoritairement des femmes, se retrouvent donc dans une situation de précarité financière. La pénurie actuelle de main-d'œuvre complexifie le recrutement d'éducatrices qualifiées dans les GNS, qui sont ainsi susceptibles de faire face à un roulement de personnel plus important, cela au détriment des enfants qui perdent, de ce fait, une figure d'attachement importante.

### Impacts sur le congé parental

En raison du manque de place, il y a une pression, susceptible d'être accentuée avec la mesure du tarif unique, à inscrire son enfant dès qu'une place est offerte, malgré le très bas âge de l'enfant, dans un service de garde subventionné même si le congé parental n'est pas terminé. Ainsi, le parent, plus souvent la mère, choisit, à contrecœur, d'écourter le temps passé avec son enfant pour lui assurer une place dans un milieu de garde abordable et de qualité. D'autres parents doivent envoyer prématurément en GNS leur bébé bien avant la fin de leur congé parental afin de ne pas perdre leur place et optent pour un retour au travail précipité afin de pouvoir être en mesure de payer les frais coûteux en GNS. Ces décisions sont susceptibles d'entraîner de l'anxiété et de la culpabilité chez les parents. Plus encore, selon plusieurs spécialistes des enfants, dont le docteur Jean-François Chicoine, l'entrée très tôt à la garderie est jugée néfaste pour le développement, notamment affectif, des enfants.

### Impacts sur les enfants

Il semble évident que la non-universalité du tarif unique contrevient au principe d'égalité des chances des enfants. Le tarif unique tel que proposé actuellement encouragera certains parents à déménager leur enfant de garderie, à le déraciner, alors que l'on sait combien la stabilité est importante pour les enfants. Plus encore, le nouveau milieu choisi pour des raisons financières est susceptible d'être situé loin de la maison et ainsi complexifier la conciliation travail-famille, au détriment des enfants.

Par ailleurs, les familles bénéficiant du tarif unique auront plus d'argent à consacrer aux activités de loisir, culturelles et sportives avec leurs enfants, pourront économiser davantage en vue de payer leurs études, etc. Au contraire, les familles utilisant les services d'un GNS sont plutôt susceptibles de vivre plus d'anxiété financière pouvant se répercuter sur les enfants.

## Impacts sur les différents ministères

- Ministère du travail
  - Pénurie de main-d'œuvre
  
- Ministère de la santé et des services sociaux
  - Pénurie de main-d'œuvre
  - DPJ
  - Enfants avec besoins particuliers
  - Détresse psychologique
  
- Ministère de l'éducation
  - Pénurie de main-d'œuvre
  
- Ministère de la Condition Féminine
  - Stress
  - Détresse psychologique
  - Travail
  - Épanouissement professionnel
  - Violence conjugale
  
- Ministère des finances
  - Économie (impôt, taxes, chômage, etc.)

## Impacts sur les familles

Le RPUGNS a sondé en 2020, 1000 parents utilisateurs de GNS afin de comprendre les incidences des tarifs élevés des GNS et du manque de places en garderie subventionnée dans leur vie. Les tableaux suivants résument les conséquences socioéconomiques et psychologiques.

<b>Quelques conséquences des tarifs élevés</b>	
<b>Financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Endettement (payer l'hypothèque)</li> <li>☹ Restreint la capacité d'achat d'une maison</li> <li>☹ Ne permet pas d'épargner (ex. : REER, REEE)</li> </ul>
<b>Familiales</b>	<p style="text-align: center;"><b>L'endettement d'une famille</b></p> <p>Disons que nos finances en mangent un bon coup, assez qu'à l'automne nous avons pensé faire une proposition du consommateur. Je veux garder mon emploi pour l'avenir car c'est un emploi près de la maison et à de bonnes conditions, sinon je resterais à la maison. C'est un sujet qui nous cause beaucoup de stress depuis un moment. Malheureusement!</p> <p style="text-align: right;">Une maman de la Côte-Nord occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Une triste décision familiale</b></p> <p>Nous pensions avoir un deuxième enfant. Toutefois, nous nous limiterons sans doute à un enfant, faute de budget étant donné le prix trop élevé de notre garderie non subventionnée.</p> <p style="text-align: right;">Une maman de la Montérégie occupant un emploi dans la fonction publique</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Le stress du deuxième...</b></p> <p>Nous attendons un deuxième enfant et l'idée de payer plus de 80\$ par jour en frais de garderie nous semble complètement invraisemblable. Nous ne pourrions nous permettre de tels frais.</p> <p style="text-align: right;">Une maman de Montréal occupant un emploi dans le secteur de la construction</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>... et d'une maman monoparentale</b></p> <p>Je suis l'unique parent de mon enfant et le stress financier est énorme. Mon crédit en est affecté à un point tel que je suis prise dans un loyer au-dessus de mes moyens simplement car les enquêtes de crédit exigées pour un nouveau logement moins dispendieux m'empêchent de pouvoir déménager. Pourtant, des enfants de parents en bien meilleure position financière bénéficient de places subventionnées à tarif préférentiel.</p> <p style="text-align: right;">Maman occupant un emploi dans le milieu du marketing</p>

Psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Stress financier</li> <li>⊗ Fort sentiment d'iniquité</li> <li>⊗ Épuisement lié au stress financier, aux heures supplémentaires, etc.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Un énorme stress financier</b></p> <p>Peur de perdre la maison que l'on vient juste d'acheter avant l'arrivée de bb2. Réaliser que même avec deux salaires très acceptables (90 000\$ de revenu familial), on ne peut pas arriver à payer une hypothèque de jumelé et le montant exorbitant pour deux enfants en garderie. Dû à la pénurie de milieux, nous avons dû accepter deux places à 50\$ par jour par enfant. C'est atroce, j'en pleure tout le jour encore. Au moins, on vient de trouver une place pour bb2 mais dans un autre milieu. Mais toutes deux à 50 \$ par jour. Bref, je ne dormais plus du tout et pleurais sans cesse avant de trouver une place. Maintenant qu'on a enfin trouvé, je pleure et stresse encore étant donné que l'on doit s'endetter pour payer la garderie de nos enfants. Réaliser qu'à 38 et 40 ans, avec une technique et un bacc, on est trop pauvres pour avoir une hypothèque de jumelé et deux enfants (prix des garderies)...</p> <p style="text-align: right;">Une maman de la Capitale-Nationale occupant un emploi dans le secteur de l'éducation et des services de garde</p>
Professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Remise en question de la pertinence d'occuper un emploi</li> <li>⊗ Décision d'arrêter de travailler</li> <li>⊗ Décision de travailler à temps partiel</li> <li>⊗ Surinvestissement dans le travail (heures supplémentaires, occuper un deuxième emploi, se faire payer ses vacances)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Questionner la pertinence de travailler alors que les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux sont en pénurie</b></p> <p>Le tarif de ma garderie a un impact majeur sur notre famille, je songe quitter le marché du travail le temps que les enfants sont à la garderie. Nous ne serons pas plus pauvres que si nous continuons à envoyer nos trois enfants en milieu non subventionné. La garderie coûte plus cher que mon paiement hypothécaire et le paiement de la voiture mis ensemble. Une maman du Saguenay–Lac-Saint-Jean occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux Bientôt j'aurai trois enfants qui iront au service de garde et je suis présentement en réflexion si je retourne travailler ou pas! Trois enfants à 42\$ par jour, c'est un pensez-y bien!</p> <p style="text-align: right;">Une maman du Saguenay–Lac-Saint-Jean occupant un emploi dans le secteur de l'éducation et des services de garde</p>

<p>Développement de l' enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Recevoir un appel pour se faire offrir une place en milieu subventionné alors que son enfant occupe une place en GNS</li> <li>⊗ Pas d'épargne dans les REEE</li> <li>⊗ Impact sur les activités éducatives et de loisirs, et les vacances</li> </ul>	<p>La stabilité, c'est bon pour le développement de l'enfant</p> <p>Mon enfant était habitué à la place et financièrement, à l'époque, il n'y aurait pas eu de différence.</p> <p style="text-align: right;">Une maman de la Montérégie</p> <p>Mon enfant était bien, j'ai entièrement confiance en ce GNS! Je ne voulais plus changer mes enfants!</p> <p style="text-align: right;">Une maman des Laurentides</p> <p style="text-align: center;">Pas d'épargne pour l'avenir</p> <p>Pour moi, le retour au tarif unique, sans aucune mesure pour les parents ayant des enfants en GNS, est très discriminatoire, le gap se creuse d'une manière alarmante entre les milieux subventionnés et les autres, cet argent aurait pu être investi dans l'épanouissement de mon enfant, ou dans son REEE.</p> <p style="text-align: right;">Une maman de la Montérégie occupant un emploi dans le secteur banque et services financiers</p> <p>Le plus grand sentiment c'est la frustration et l'injustice. Pourquoi le voisin paye moins cher que moi pour les même revenus? Pourquoi lui peut avoir des REEE remplis et de l'argent pour les vacances, quand notre famille se retrouve à sec à la fin du mois? Nous sommes aisés mais nous n'en avons pas le sentiment. Injustice.</p> <p style="text-align: right;">Une maman de Montréal</p> <p style="text-align: center;">Des activités à moindre coût</p> <p>En fait, les aides (Allocation canadienne pour enfants, Allocation famille Québec et retour anticipé) couvrent juste les frais de la garderie chaque mois. Nous faisons peu d'activités pour notre fille car cela rend notre budget serré. Cela me peine car j'aimerais lui permettre de découvrir les sports d'hiver comme le ski, mais c'est trop cher. J'aimerais durant l'hiver l'emmener, comme ses amies, dans des parcs intérieurs mais là aussi, c'est</p>
-----------------------------------	---	--

		<p>trop cher. Nous faisons parfois une activité proposée par le centre communautaire car c'est à bas prix.</p> <p>Une maman de Montréal occupant un emploi dans le secteur banque et services financiers</p> <p>C'est quand même 2000\$ par mois en moyenne qu'il faut déboursier. C'est vraiment un très grand montant, qui me cause plusieurs soucis financiers. De plus, cet argent-là aurait pu être utilisé pour faire des activités en famille.</p> <p>Une maman de la Mauricie occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux</p>
--	--	--

## Impact de la maternelle 4 ans sur la pérennité des GNS

L'arrivée des classes de maternelle 4 ans auront pour effet de vider les groupes de 4-5 ans de tous les services de garde. Afin de remplir leurs groupes libres avec des enfants plus jeunes, les services de garde subventionnés solliciteront les parents sur la Place 0-5, dont les parents utilisateurs de GNS, ce qui aura pour effet suivant de vider les GNS. Faute de rentabilité et de main-d'œuvre, les GNS pourraient fermer leurs portes. Des milliers de familles se retrouveront, au final, sans service de garde. Leur emploi sera de fait compromis, sans compter l'anxiété et le stress que cela leur causera. Le tarif unique pour tous éviterait qu'une telle situation survienne.

Dans le cas où un enfant fréquenterait une garderie non subventionnée, il est primordial que le tarif quotidien n'interfère pas dans la décision du parent d'inscrire ou pas son enfant à la maternelle 4 ans : chaque enfant est différent dans ses besoins et doit avoir les mêmes chances que tous les autres.

## Impacts économiques positifs de notre demande sur les gouvernements

Selon une étude des économistes Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie Saint-Cerny (2012), les CPE étaient une réussite tant d'un point de vue social que d'un point de vue économique, pour l'accès à l'emploi pour les femmes et pour les finances des deux paliers de gouvernements (provincial et fédéral) :

Nous estimons qu'en 2008 **la disponibilité de services de garde à contribution réduite au Québec a incité près de 70 000 mères de plus à détenir un emploi** qu'en l'absence d'un tel programme. Sur cette base, **nous calculons que le revenu intérieur (PIB) du Québec a été majoré de 5 G\$.** [...] Nous en concluons que, du point de vue budgétaire, le programme des services de garde à contribution réduite est financièrement rentable pour ces deux gouvernements.



Après un examen minutieux des chiffres relatifs au programme des services de garde, les économistes écrivent :

Cela nous a permis de conclure que la rétroaction directe découlant de l'effet statique du programme de services de garde à contribution réduite s'est traduite, pour les gouvernements fédéral et du Québec, par des **retombées financières permettant de couvrir 31 % de ce coût net**. Par ailleurs, lorsque nous ajoutons l'effet dynamique du programme à son effet statique et que nous estimons la rétroaction budgétaire globale (et non seulement directe), nous trouvons que ce dernier a fait mieux que s'autofinancer. **La dépense nette de 1,6 G\$ du Québec a engendré une rétroaction budgétaire favorable de 2,4 G\$ pour les deux administrations, soit 1,7 G\$ pour Québec et 0,7 G\$ pour Ottawa. Autrement dit, chaque tranche de subvention de 100\$ du gouvernement du Québec à la garde lui a procuré un retour fiscal de 104\$ et a fait cadeau de 43\$ au gouvernement fédéral.**

Selon les travaux de James Heckman, récipiendaire du prix de la Banque de Suède en sciences économiques (surnommé « prix Nobel d'économie »), la rentabilité des investissements dans les services de garde éducatifs est des plus intéressantes. **Chaque dollar investi dans ce secteur génère des économies de 7\$ dans les services de santé, d'éducation, de sécurité et de justice, et ce, principalement en raison de l'efficacité des investissements dans la prévention des problèmes liés au développement humain.**

# Portrait actuel des services de garde au Québec (2020)



## Subventionnés

- ≈ 75% des familles
- Coût journalier : 8,35\$
- CPE, garderies privées et milieux familiaux (reconnus)
- Financement : 2 371, 2 M\$<sup>1</sup> (85% du budget<sup>2</sup>)

## Non subventionnés

- ≈ 25% des familles
- Coût journalier : entre 30\$ et 75\$
- Garderies privées et milieux familiaux (reconnus et non reconnus)
- Financement : ≈ 413 M\$<sup>3</sup> (GNS)(15% du budget)<sup>4</sup>

**85% du budget va aux services de garde subventionnés représentant 75% des familles**

 **85%**  **75% des familles**

**15% du budget va aux familles en garderies NON subventionnées représentant 25% des familles.**

 **15%**  **25% des familles**

**On appelle ça de l'iniquité !**

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1.

<sup>2</sup> Voir les annexes 2 et 3.

<sup>3</sup> Tarif journalier moyen à 41,75\$ : 70 000 places.

<sup>4</sup> Les milieux familiaux sont exclus en raison du manque de données.

## Notre demande

# Tarif unique pour tous, chaque année, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Pour rétablir une équité entre tous les enfants du Québec, ébranlée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le RPUGNS propose d'augmenter le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants afin d'offrir un tarif unique pour tous, par le biais des versements anticipés, en balisant les tarifs des GNS (hausse permise indexée) et en indexant le crédit d'impôt en conséquence à tout moment pour le parent utilisateur.

Plusieurs autres voies pourraient être utilisées pour ce faire. Par exemple, peut-être l'équité pour tous se situe-t-elle à un tarif journalier de quelques dollars plus élevé qu'actuellement, pour combler l'écart financier de la mesure dans le budget provincial? Ou encore, la conversion totale et immédiate de tous les GNS en subventionnées...

Nous croyons que le gouvernement saura trouver une solution convenant à l'ensemble de ses citoyens et au budget provincial.

Les seuls incontournables :

- la **rétroactivité** au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la somme dépassant le tarif subventionné en vigueur chaque année depuis, pour les parents qui ont déboursé injustement des sommes plus élevées alors que leur enfant fréquentait un service de garde non subventionné non par choix mais par manque de places dans le système subventionné;
- une solution **durable, ajustable** et atteignant, peu importe les modifications au système, **l'équité** entre tous les parents du Québec lors de l'utilisation d'un service de garderie et ce, peu importe le type.

## 10 Raisons d'augmenter le crédit d'impôts aux parents utilisateurs de garderies non subventionnées

1. Rétablir l'iniquité actuelle (des riches bénéficient du tarif à 8,35\$ et des familles moins fortunées s'endettent);
2. Rendre accessibles financièrement des places actuellement vacantes en garderies non subventionnées;
3. Préserver la prospérité des GNS (service essentiel);
4. Sauver les coûts de construction de nouvelles installations (les installations des GNS sont déjà existantes et payé par les propriétaires);
5. Augmenter le nombre de travailleuses disponibles pour travailler (pas de garderie, pas de travailleuses.) et ainsi aider la Condition féminine\*;
6. Aider les employeurs à trouver des ressources humaines;
7. Alléger le fardeau fiscal des parents en GNS (certains parents payent jusqu'à 20k de plus par année que d'autres familles à revenu familial égal);
8. Éviter l'appauvrissement des familles;
9. Apaiser le stress, l'anxiété et les problèmes de santé mental occasionnés par le manque de places en milieu subventionnée ou les coûts faramineux des GNS;
10. Parce que notre demande (200 M) équivaut à seulement 8,33% du financement des services de gardes subventionnées (2.4 G).

\*La réalité est que ce sont la majorité des femmes qui doivent rester à la maison avec les enfants faute de places abordables. Vous aiderez donc à la condition féminine.

### En conclusion

Pour conclure, soulignons une dernière fois que les services éducatifs à la petite enfance sont un maillon majeur dans la reprise économique que vivra le Québec. Quelles que soient les orientations que le gouvernement prendra, il devra être question de permettre aux travailleurs et travailleuses ayant des enfants d'obtenir une place en garderie de qualité et abordable, quel que soit son type, et de s'assurer que ces travailleurs pourront payer pour les services de garde obtenus sans s'appauvrir en participant à la relance économique.

## Références bibliographiques

- Bossé, O. (2021). « L'hémorragie s'aggrave dans les garderies en milieu familial », *Le Soleil*.
- Commission d'examen sur la fiscalité (2015). *Les documents transmis en cours de mandat*, volume 4, Gouvernement du Québec.
- Fortin, P., L. Godbout et A. St-Cerny (2012). « L'impact des services de garde à contribution réduite sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », *Interventions économiques*, vol. 47, n° 1.
- Riopel, A. (17 décembre 2019). « Pénurie de places en garderies, le mouvement de contestation se poursuit », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/569293/penurie-de-places-en-garderie#>, consulté le 28 janvier 2020.
- Schué, R. (2019). « Chères, mais convoitées, les garderies non subventionnées plaident la cause des parents », *Radio-Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1173660/garderies-privées-quebec-cpe-palces-aide-parents-ministre-famille-lacombe>, consulté le 27 janvier 2020.
- Vérificateur général (2020). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021*, octobre 2020, Gouvernement du Québec.

## Annexes

## Annexe 1

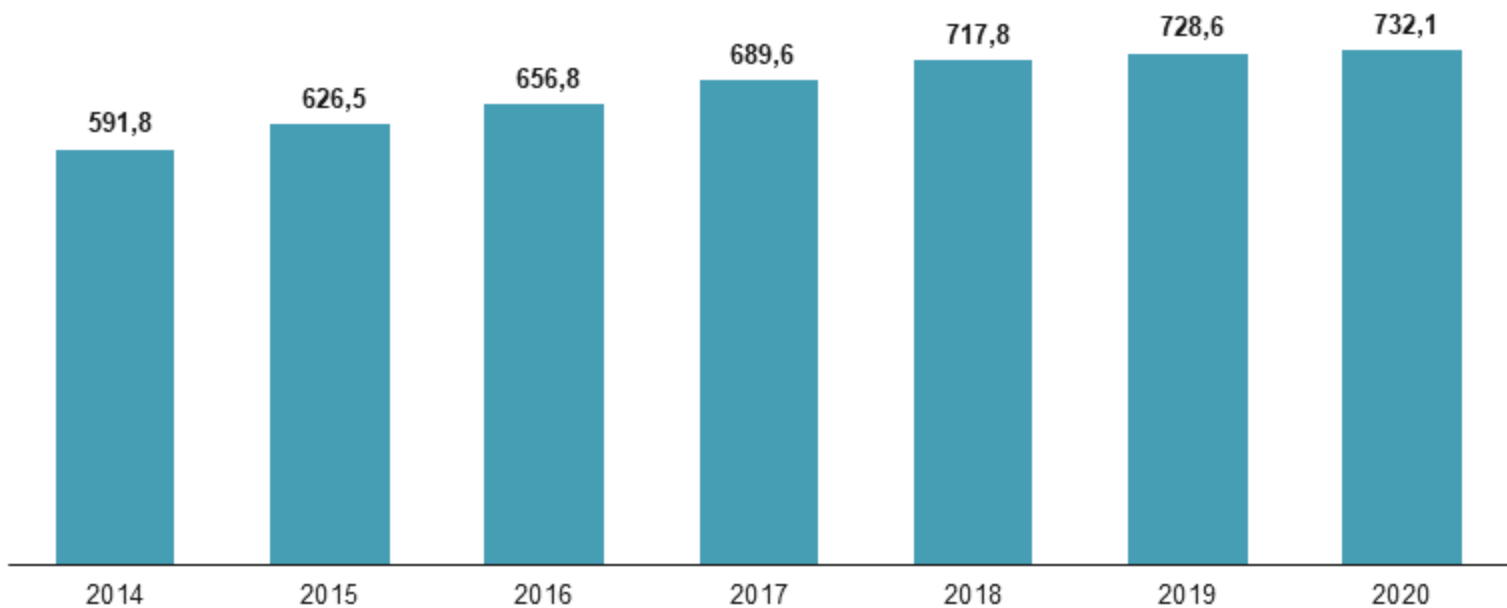
# Chiffres clés au 31 mars 2019

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
436 755 <sup>1</sup>	Enfants de 0 à 4 ans
305 083	Places existantes dans tous types de services de garde éducatifs à l'enfance reconnus confondus
2 371,2 M\$	En financement (crédits d'affectation) des services de garde éducatifs subventionnés
1 573	Centres de la petite enfance
161	Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial
12 779	Responsables d'un service de garde en milieu familial
714	Garderies subventionnées
1 283	Garderies non subventionnées
39	Centres de pédiatrie sociale en communauté en activité
270	Organismes communautaires Famille (OCF)
19,7 M\$	Budget total annuel du Programme OCF
243	Haltes-garderies communautaires (HGC)
4 M\$	Budget total annuel du Programme HGC
154	Organisations et entreprises qui s'associent aux mesures mises en place par le Ministère en matière de conciliation famille-travail
883	Municipalités et municipalités régionales de comté qui ont élaboré ou qui sont en cours d'élaboration d'une politique familiale municipale
139	Regroupements locaux de partenaires en petite enfance

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110604.asp>.

## Annexe 2

### Coûts du crédit d'impôts pour frais de garde (en millions de dollars)



### Plafonds annuels applicables aux frais de garde admissibles (en dollars)

	Avant 2015	2015 à 2017	2018	2019	2020
Par enfant admissible atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	10 000	11 000	13 000	13 220	13 445
Par enfant admissible âgé de moins de 7 ans à la fin de l'année (autre qu'un enfant atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques)	9 000	9 000	9 500	9 660	9 825
Tout autre enfant admissible	4 000	5 000	5 000	5 085	5 170

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110604.asp>.



### Annexe 3

#### Calcul du coût de la solution

Coût désiré par jour par enfant	\$8.35	
Coût d'une place en garderie	\$41.75	Source: sondage Facebook auprès des parents (N=548) + sondage GNS
Coût assumé par le gouvernement	\$33.40	
Coût annuel	\$8,750.80	
Nb de places en GNS	70000	
Coût total	\$612,556,000	
Crédit d'impôt actuel	\$412,650,000	70 000 x 9 825\$ x 60%
Coût additionnel	\$199,906,000	



Brigitte Cardinal

Fondatrice du Regroupement des parents utilisateurs de garderies non subventionnées

514.815-8580

[rpugns@gmail.com](mailto:rpugns@gmail.com)

Groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/parentsfloues>